



**Séance ordinaire du conseil
municipal Le 8 juin 2020, 20 h par
webinaire**

ORDRE DU JOUR

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal
- 2.1 Séance ordinaire du 4 mai 2020
- 2.2 Séance extraordinaire du 14 mai 2020
- 3 Dossiers de la mairie
- 3.1 Appui pour le projet de Caractérisation des systèmes municipaux de traitement des eaux usées du sud de la Gaspésie
- 4 Dossiers de la direction générale
- 4.1 Poste d'agente à la comptabilité - avis d'embauche
- 5 Dossiers de la trésorerie
- 5.1 Nomination d'une trésorière
- 5.2 Ajout - signataire des effets bancaires
- 5.3 Comptes à payer au 31 mai 2020
- 6 Dossiers du greffe
- 6.1 Aucun
- 7 Dossiers de l'urbanisme
- 7.1 Adoption - Règlement 2020-339 concernant les chiens
- 8 Dossiers du développement économique et tourisme
- 8.1 Installation de nouveaux modules de jeux au parc Germain-Deslauriers
- 8.2 Piste cyclable bidirectionnelle, côté sud de la 132, entre parc des Horizons et rue Jean-Landry
- 9 Dossiers de loisir, culture et vie communautaire
- 9.1 Renouvellement de l'Entente de partenariat territoriale entre le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Ville de Carleton-sur-Mer
- 9.2 Octroi de contrat - Aménagement du terrain de balle-molle
- 9.3 Fonds de visibilité Innergex
- 10 Dossiers des travaux publics
- 10.1 Aucun
- 11 Dossiers de la sécurité publique
- 11.1 Aucun
- 12 Prochaine séance du conseil
- 13 Autres sujets
- 14 Tour de table du conseil
- 15 Période de commentaires et de questions
- 16 La levée de la séance



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 8 juin 2020, 20 h, par webinaire.

Étaient présents :

- M. Steven Parent, conseiller**
- M. Jean-Simon Landry, conseiller**
- M. David Landry, conseiller**
- M. Alain Turcotte, conseiller**
- Mme Marie-Hélène Richard, conseillère**
- Mme Denise Leblanc, conseillère**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Monsieur Antoine Audet, directeur général et greffier.

1. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. David Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2020 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020 soit adopté, tel que proposé.

2.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2020

Il est PROPOSÉ par M. David Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 mai 2020 soit adopté, tel que proposé.

3. DOSSIERS DE LA MAIRIE

3.1 APPUI POUR LE PROJET DE CARACTÉRISATION DES SYSTÈMES MUNICIPAUX DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DU SUD DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a lancé le programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) afin de faciliter la mise en oeuvre d'actions en

lien avec l'eau douce;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS) souhaite déposer un projet dans le PSREE afin de réaliser un état de situation de l'assainissement des eaux et de faire des recommandations aux municipalités du territoire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie le projet déposé par le CEGS et s'engage à y contribuer en service, pour une contribution évaluée à 840 \$.

4. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 POSTE D'AGENTE À LA COMPTABILITÉ - AVIS D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QU'un poste d'agente à la comptabilité sera vacant, à compter du 1er juillet 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un affichage interne du poste, en vertu de l'article 5.02 b) de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Nadeau est la seule candidature reçue et qu'elle a les compétences et l'expérience pour répondre aux exigences du poste;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Marie-Hélène Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le poste d'agente comptabilité, qui est un poste régulier à temps complet, soit attribué à madame Julie Nadeau;

QUE cette embauche soit effective à compter du 6 juillet 2020.

5. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

5.1 NOMINATION D'UNE TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Hélène Forest, à titre de directrice des services administratifs et de la trésorerie;

CONSIDÉRANT l'article 97 de la Loi sur les cités et villes, qui oblige une ville à avoir un fonctionnaire, appelé trésorier, qui est le percepteur et le dépositaire de tous les deniers de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier, monsieur Antoine Audet, a été nommé secrétaire-trésorier pendant qu'il assumait l'intérim de la direction des services administratifs et de la trésorerie;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE madame Hélène Forest soit nommée à titre de trésorière de la Ville de Carleton-sur-Mer;

QUE monsieur Antoine Audet soit nommé à titre de greffier de la Ville de Carleton-sur-Mer;

5.2 AJOUT - SIGNATAIRE DES EFFETS BANCAIRES

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la directrice des services administratifs et de la trésorerie, madame Hélène Forest, soit nommée à titre de signataire des effets bancaires de la Ville de Carleton-sur-Mer et de la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer.

5.3 COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2020

Madame Denise Leblanc se retire de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Il est PROPOSÉ par M. Alain Turcotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 mai 2020, au montant total de 342 350.18 \$ soit acceptée, telle que proposée.

6. DOSSIERS DU GREFFE

Aucun sujet.

7. DOSSIERS DE L'URBANISME

7.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 2020-339 CONCERNANT LES CHIENS

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales prévoit le pouvoir pour une municipalité d'adopter des règlements en matière de sécurité, ce qui inclut la gestion des chiens sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens prévoit que les municipalités sont en charge d'appliquer le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et que ce règlement dicte des normes minimales qui doivent être suivies dans les règlements municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens autorise la perception d'une taxe sous la forme de frais annuels d'enregistrements pour la garde de chiens ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de l'avis du Conseil municipal de légiférer en vue de réglementer les chiens sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 14 mai 2020 et qu'un projet dudit règlement a été déposé séance tenante ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le règlement 2020-339 soit adopté.

QUE le conseil municipal mandate le responsable de l'urbanisme pour l'application du règlement 2020-339.

QUE le conseil municipal autorise le responsable de l'urbanisme à agir en tant qu'« inspecteur » selon les dispositions prévues au règlement 2020-339

QUE le conseil municipal autorise le responsable de l'urbanisme à délivrer un constat d'infraction pour toute infraction au règlement 2020-339.

QUE le conseil municipal autorise également les employés du Réseau de Protection Animal de la Baie-des-Chaleurs à appliquer le règlement 2020-339 et à agir en tant qu'« inspecteur » selon les dispositions prévues au règlement 2020-339, à la suite de la signature d'une entente à cet effet.

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur général à signer une entente faite en vertu du règlement 2020-339.

8. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

8.1 INSTALLATION DE NOUVEAUX MODULES DE JEUX AU PARC GERMAIN-DESLAURIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'installation des nouveaux modules de jeux au parc Germain-Deslauriers;

CONSIDÉRANT QUE cette installation doit s'effectuer par une firme externe;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission de l'entreprise Aménagement d'Avignon au montant de 14 350\$, sans les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est adéquate.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville accorde le mandat d'installer les nouveaux modules de jeux au parc Germain-Deslauriers à l'entreprise Aménagement d'Avignon, au coût de 14 350 \$, sans les taxes applicables;

QUE le directeur au développement économique et au tourisme, Alain Bernier, soit autorisé à signer les documents relatifs à cette décision

8.2 PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE, CÔTÉ SUD DE LA 132, ENTRE PARC DES HORIZONS ET RUE JEAN-LANDRY

CONSIDÉRANT les bienfaits du vélo pour la santé, l'environnement et l'économie;

CONSIDÉRANT la croissance du cyclisme;

CONSIDÉRANT la présence d'une piste cyclable autour du barachois et au parc des Horizons;

CONSIDÉRANT le besoin d'un circuit cyclable pour les adeptes des sentiers du mont Saint-Joseph qui utilisent le chemin de l'Éperlan;

CONSIDÉRANT les inconvénients de traverser le boulevard Perron entre le parc des Horizons et la rue Jean-Landry;

CONSIDÉRANT le panorama sur la Baie dans ce secteur;

CONSIDÉRANT l'intégration de ce segment aux pistes existantes et potentielles;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville demande au ministère des Transports du Québec d'analyser la possibilité d'installer une piste cyclable sur le côté sud du boulevard Perron, entre la rue Jean-Landry et le parc des Horizons.

9. DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIALE ENTRE LE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC ET LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer constitue un pôle culturel dynamique et possède une politique culturelle depuis 1999;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer entretient un partenariat avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec, partenariat visant à promouvoir et à soutenir financièrement des projets culturels innovants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer et le Conseil des Arts et des Lettres du Québec souhaitent appuyer financièrement des projets culturels sur le territoire de Carleton-sur-Mer pour une somme totale de 20 000 \$, et ce, pour l'année 2020-21;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer renouvelle l'Entente territoriale avec le Conseil des arts et des lettres du Québec en offrant un soutien financier de 10 000\$ par année pour l'année 2020-21 pour le développement de projets culturels innovants;

QUE M. Mathieu Lapointe, maire de Carleton-sur-Mer, et Antoine Audet, directeur général et greffier, soient autorisés à signer le protocole d'entente avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec.

9.2 OCTROI DE CONTRAT - AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE BALLE-MOLLE

CONSIDÉRANT QUE le projet jeunesse gagnant du budget participatif est celui du terrain de balle-molle proposé par Zackary Lavergne.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'est engagée à réaliser les projets gagnants en 2020.

CONSIDÉRANT QUE le budget total pour l'aménagement du terrain de balle-molle est de 20 000\$.

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres, soit Excavation Services Techniques LM inc.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Marie-Hélène Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal octroi le contrat d'aménagement du terrain de balle-molle à Excavation Services Techniques LM inc. au coût de 19 267,50 \$ (avant les taxes applicables).

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (travaux publics) fournisse certains matériaux (criblure et clôture) au coût de 4 000\$ afin de compléter la réalisation du projet.

9.3 FONDS DE VISIBILITÉ INNERGEX

CONSIDÉRANT QU'une entente intervenue entre la Ville de Carleton-sur-Mer et Innergex encadre la remise d'aide financière au nom de l'entreprise au bénéfice des différents organismes sans but lucratif oeuvrant sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière provient du fonds désigné « Fonds de visibilité Innergex »;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le 9 mars 2020 pour sélectionner des projets déposés par des organismes du milieu dans la 1re tombée du fonds Innergex 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville se réserve le droit de choisir une autre date d'analyse de projets;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité de sélection (voir tableau en pièce jointe) concernant le Fonds de visibilité Innergex, pour la tombée du 9 mars 2020:

10. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet.

11. DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet.

12. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 6 juillet 2020, par webinaire.

13. AUTRES SUJETS

Aucun sujet.

14. TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

15. PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

6 personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

16. LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h46, M. David Landry propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier